

De : Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca [mailto:Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca]

Envoyé : 12 décembre 2012 10:25

À : 8reserves-abitibi-temiscamingue

Cc : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : Question 8 du DQ3

294

DQ3.5

Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003

Référence : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

Questions complémentaires du 5 décembre 2012 (DQ3, n^{os} 4 à 9)

Question 8 du BAPE

Certaines informations relatives aux superficies et aux types de coupe, présentées dans le document (fichier joint) Droits, contraintes et potentiels en présence sur les agrandissements présentés dans le document « Attribution d'un statut permanent de protection à 8 territoires – Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue » (DB11) ne correspondent pas à ce qui est présenté dans les tableaux et cartes afférents déposés sur l'exploitation forestière 2002-2012 pour chacune des aires protégées et leurs agrandissements (voir par exemple DB30 et DB34.5). C'est notamment le cas pour les agrandissements no 3 et 6 de la rivière Maganasipi ainsi que pour les agrandissements no 3, 6 et 7 de la rivière Dumoine.

Veillez vous assurer de la concordance de l'information relative aux coupes dans les réserves et les agrandissements des 8 territoires. Au besoin, veuillez expliquer les disparités entre les informations présentées.

Précisions venues par la suite

En ce qui concerne la question 8, la commission a relevé quelques différences dans les chiffres présentés dans les documents mentionnés dans la question mais n'a pas réalisé une vérification exhaustive des données. Par exemple, pour l'agrandissement 6 de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi, le DB30 donne 515 ha de coupe partielle pour la période de 2002 à 2007 alors que le DB11 ne fait mention d'aucune coupe partielle pour cette période. Pour l'agrandissement 3 de la même réserve, le DB30 donne 90 ha de coupes partielles et aucune coupe de régénération alors que le DB11 mentionne que 34 ha de coupes partielles et 55 ha de coupe de régénération en 2004. De plus, selon le DB30, l'agrandissement 3 de la rivière Dumoine aurait fait l'objet de coupes partielles sur 1 197 ha, soit presque la totalité de sa superficie de 1 444 ha avant 2002, alors que la carte du document DB34.5 montre que cet agrandissement est couvert dans sa majorité de forêts de 80 ans et plus.

La question visait donc à comprendre les raisons de ces différences et souhaitait une validation des données que vous nous avez fournies afin de s'assurer que l'information qui sera présentée dans le rapport de la commission soit la plus exacte possible. C'est pourquoi elle a demandé de s'assurer de la concordance de l'information relative aux coupes dans les réserves et les agrandissements des huit territoires et, au besoin, d'expliquer les disparités entre les informations présentées.

Bonjour Madame Harvey,

Nous avons examiné les diverses informations fournies au BAPE au sujet des trois réserves de biodiversité ou aquatique situées au Témiscamingue et avons constaté que les données concernant les superficies et les types de coupe sont plus exactes, donc plus fiables dans le tableau DB30 et les cartes afférentes (DB29, DB31 et DB34) que dans le document DB11.

Certaines informations apparaissant dans le document *Droits, contraintes et potentiels...*(DB11) proviennent de compilations effectuées en 2010 pour l'élaboration d'un avis sur des potentiels d'agrandissement alors proposés par le MDDEFP, et n'ont pas nécessairement tous été validés ou mis à jour lors de la production d'un deuxième avis en 2012, duquel le MRN s'est inspiré pour produire le document DB11. En effet, des informations ont été ajoutées en août et en novembre 2012 dans nos bases de données et n'ont peut-être pas été prises en compte.

Quoique la plupart des superficies indiquées dans le tableau DB11 soient exactes, les raisons qui expliquent les quelques différences entre les superficies de coupes du DB11 et du DB30 sont les suivantes :

- L'année à partir de laquelle sont indiquées les coupes dans le DB11 n'est pas clairement définie, il peut donc en manquer.
- Certain ajustements dans les bases de données source peuvent avoir été apportés au fil du temps.
- Certaines coupes peuvent être compilées dans les coupes partielles dans un tableau, et en tant que coupes de régénération dans l'autre
- Il peut s'agir seulement de différences d'arrondissement, tout dépendant de la source et de la manière de compiler.

Donc les données du tableau DB30 sont des données plus fiables et plus à jour que celles du DB11. Quoiqu'une erreur y soit toujours possible, les données du DB30 sont au meilleur de notre connaissance et correspondent à ce que l'on retrouve sur les cartes fournies au BAPE.

« ,,selon le DB30, l'agrandissement 3 de la rivière Dumoine aurait fait l'objet de coupes partielles sur 1 197 ha, soit presque la totalité de sa superficie de 1 444 ha avant 2002, alors que la carte du document DB34.5 montre que cet agrandissement est couvert dans sa majorité de forêts de 80 ans et plus. »

Quant aux coupes réalisées avant 2002, voici une explication. La forêt du Témiscamingue, dans laquelle on trouve les trois réserves mentionnées précédemment, diffère de celle de l'Abitibi car elle est davantage composée d'essences feuillues. Dans les forêts feuillues, lorsqu'un peuplement fait l'objet d'une coupe partielle, cela peut modifier sa structure mais ne modifie pas ce qu'on doit considérer comme étant l'âge du peuplement. Par exemple, un peuplement de 120 ans dans lequel on fait une coupe partielle de jardinage demeure un peuplement de 120 ans avec une mention de coupe partielle. C'est pourquoi les coupes partielles d'avant 2002 ne sont pas visibles sur les cartes.

Claire Firlotte

Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Ressources naturelles
70 avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Tél: 819 763-3388 poste 263
Télec.: 819 763-3216
Courriel: claire.firlotte@mrnf.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.